



Date de dépôt : 22 novembre 2022

Rapport

**de la commission des transports chargée d'étudier la pétition :
Non à un gaspillage de 4 milliards et à l'émission d'un million de
tonnes de CO₂ à Genève – Concerne : extension de la capacité du
réseau ferroviaire à Genève**

Rapport de Souheil Sayegh (page 4)

Pétition (2142-A)

Non à un gaspillage de 4 milliards et à l'émission d'un million de tonnes de CO₂ à Genève – Concerne : extension de la capacité du réseau ferroviaire à Genève

Monsieur le président du Grand Conseil,
Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil,

Lors de la conception de la desserte ferroviaire de l'aéroport de Genève, vers 1980, les CFF, avec l'accord du canton, avaient prévu de réaliser une **boucle ferroviaire** (ci-après : la boucle) concrétisée par une ligne nouvelle bifurquant à Châtelaine de la ligne de La Plaine, longeant la piste de l'aéroport, rejoignant la ligne de Lausanne à proximité de la halte de Genthod-Bellevue. Sur cette ligne nouvelle, la gare de l'aéroport se situe à la hauteur des bâtiments de l'aérogare.

Incertains du succès de cette desserte ferroviaire de l'aéroport, les CFF, avec l'accord des autorités cantonales, décidèrent de ne réaliser d'abord que le premier tronçon de cette ligne nouvelle, jusqu'à la gare. Celle-ci resterait un cul-de-sac tant que la nouvelle voie ne serait pas prolongée jusqu'à rejoindre la ligne de Lausanne.

Dès 2008, il est devenu patent que le nœud ferroviaire de Genève atteignait la limite de sa capacité. Plutôt que de mettre en œuvre l'extension prévue en 1980, les autorités genevoises ont convaincu les autorités fédérales et les CFF d'agrandir la gare de Cornavin et de créer une gare supplémentaire nouvelle à l'aéroport, desservie par une ligne elle aussi nouvelle reliant l'aéroport à Cornavin par les Nations.

Or, pour une **offre ferroviaire équivalente**, la boucle présente les avantages suivants par rapport à la solution échafaudée par les autorités :

- elle résout le problème de l'insuffisance de capacité du nœud ferroviaire en 2030 plutôt qu'en 2050 ;
- elle ne coûte à la Confédération qu'un milliard de francs au lieu de cinq ;
- elle ne coûte rien au canton et à la Ville de Genève au lieu d'un demi-milliard ;
- elle ne nécessite aucun chantier au centre de Genève, ne nécessite que des chantiers modestes répartis le long de son tracé, le plus souvent sur domaine public ou propriété des CFF, au lieu de deux chantiers d'un milliard chacun, se succédant à 10 années d'intervalle au même endroit, le

long de l'actuelle voie 8 de Cornavin, en plein centre névralgique de Genève ;

- ses chantiers ne dégagent que 270 000 tonnes de CO₂, au lieu de 1 350 000.

Vu les éléments d'appréciation qui précèdent et attendu que,

- à ce jour, ni les autorités genevoises ni les autorités fédérales n'ont commandé ou effectué d'étude destinée à être suivie d'un rapport concernant la solution de la boucle de l'aéroport ;
- tout projet présente des avantages et des inconvénients par rapport aux projets concurrents,

je vous invite respectueusement, Monsieur le président du Grand Conseil, Mesdames et Messieurs les membres du Grand Conseil (en particulier : de la commission des transports), à user de l'autorité qui vous a été conférée pour vous emparer de ce dossier et le diligenter de manière à ce qu'un **groupe d'experts neutres, extérieurs aux administrations et aux CFF**, soit mandaté afin de :

- procéder à **une étude comparative globale, approfondie, objective et sans complaisance des deux projets en concurrence à Genève** et
- vous remettre un **rapport** circonstancié avec ses conclusions et ses recommandations,

ceci dans l'intention

- 1) de permettre à votre Conseil de se faire une idée réaliste des enjeux et
- 2) d'épauler les exécutifs et offices concernés, qu'ils soient cantonaux, municipaux ou fédéraux, dans leur recherche des choix les plus judicieux.

N.B. 1 signature¹

M. Mario Jelmini
Grand-Rue 11
1345 Le Lieu

¹ Pour information, la pétition est en outre munie de 109 signatures électroniques.

Rapport de Souheil Sayegh

La commission des transports a traité le 11 octobre 2022 sous la présidence de M. Thomas Wenger la P 2142 Non à un gaspillage de 4 milliards et à l'émission d'un million de tonnes de CO₂ à Genève – Concerne : extension de la capacité du réseau ferroviaire à Genève. La qualité des notes de séances est due à M. Maurice Sila, qu'il se voie remercié pour la précision de son travail.

Assistent :

- M. David Favre, directeur général, OCT ;
- M. Benoît Pavageau, directeur transports collectifs, OCT.

Le président rappelle que, suite à de nombreux échanges, les auditionnés, M. Jelmini, pétitionnaire, et M. Clement, ingénieur civil et membre du comité de l'association Genève Route et Rail, ont écrit le 9 octobre au soir pour renoncer à se présenter.

Le président rappelle que les commissaires ont été inondés d'un certain nombre de courriels, courriers et même recommandés. Il avait tout de même été décidé d'inviter les pétitionnaires pour une audition, comme le veut la règle. Les pétitionnaires ont cependant commencé par dire qu'ils ne souhaitaient pas se présenter à une audition, car tout le contenu pertinent avait été envoyé aux commissaires.

Le président explique que les pétitionnaires ont finalement accepté de venir en audition, mais uniquement sous un certain nombre de conditions, à savoir passer une vidéo, distribuer tous les documents aux commissaires, et demander aux commissaires d'envoyer des questions écrites à l'avance, au plus tard le 7 octobre, pour que les pétitionnaires puissent juger de la pertinence desdites questions. Le président a écrit aux pétitionnaires, le 9 octobre, pour leur expliquer que leur audition aurait lieu le 11 octobre et ne serait pas écourtée. Le président a, par la même occasion, rappelé aux pétitionnaires les modalités d'une audition du Grand Conseil, et notamment que celui-ci n'envoie pas les questions écrites des députés par avance. Suite à cette réponse, les pétitionnaires ont décidé de ne pas venir à l'audition.

Le président remercie M. Koelliker pour la réponse, tout à fait à propos, qu'il a pris sur lui d'apporter aux pétitionnaires.

Le président lit le courriel de M. Koelliker aux pétitionnaires :

« Messieurs,

Je me permets de revenir sur votre message ci-dessous qui appelle le commentaire suivant :

L'exercice du droit de pétition est garanti aux citoyennes et citoyens qui souhaitent interpeller le Grand Conseil sur un sujet donné.

Il ne donne pas droit à poser des conditions ou formuler des exigences quant à l'organisation des travaux des commissions parlementaires.

Comme vous le savez également, les parlements cantonaux sont des parlements de milice et non des assemblées d'ingénieurs. A ce titre, toutes les questions posées, même de « béotiens », sont légitimes.

Annuler une audition 48 heures à l'avance – non en raison d'une indisponibilité, mais par pure convenance – et perturber ainsi le bon déroulement des travaux d'une commission parlementaire n'est guère respectueux.

Enfin, et à titre personnel, je vous invite à examiner si votre attitude est de nature à créer les conditions d'un examen bienveillant de votre pétition.

Veillez agréer, messieurs, mes salutations distinguées. »

Le président ajoute que M. Jelmini a renvoyé un courriel à la commission, pour lui faire part de problématiques concernant les travaux de la gare de Lausanne, ajoutant que, peu important son comportement et ses méthodes, c'est le fond du problème qui importe.

Le président a décidé de ne pas annuler l'audition, et propose de traiter la pétition, de réfléchir à d'éventuelles auditions, et, le cas échéant, de débattre et voter sur la pétition, selon l'ordre du jour.

Discussion interne

M. Pavageau précise que le débat a déjà eu lieu, et les pétitionnaires ont déjà été auditionnés, deux fois auparavant, en 2015 et en 2019, débouchant à chaque fois sur un vote négatif à une très large majorité du Grand Conseil. Il y a en outre eu une pétition sur le même sujet en 2021, dans le cadre duquel les pétitionnaires ont aussi été auditionnés.

(PLR) : Proposition de classer la P 2142 compte tenu de la situation et de leur décision de renoncer à leur audition.

(MCG) : Rappelle que les députés sont là pour servir la population, en évitant les crises d'ego. Proposition de prendre acte de l'absence des pétitionnaires, et de déposer la pétition sur le bureau.

(Ve) : D'accord avec son préopinant. Demande en outre du lien entre la boucle et la diamétrale.

M. Pavageau explique que le projet de boucle initial de 2015 faisait aussi la traversée du lac, avec des arrêts qui couvraient tout le canton. Après l'échec du projet, en raison notamment de son coût, celui-ci a évolué pour ne s'occuper que des grandes lignes, à l'arrivée et au départ de l'aéroport, sans desserte aucune dans le canton. Sur cette dernière itération du projet, l'OFP s'est exprimée à plusieurs reprises et la commission a voté en 2018, 2019 et 2021.

Le projet porté par le Conseil d'Etat vise, lui, à poursuivre le développement ferroviaire sur le canton avec la création de nouvelles lignes et de nouveaux arrêts ; ce n'est donc pas un projet concurrent avec la boucle, car les deux projets ne répondent pas aux mêmes objectifs.

M. Favre rappelle que le projet de boucle existait à la base pour s'opposer à la gare souterraine de Cornavin, qu'il permettait d'éviter. Or, la gare souterraine de Cornavin est aujourd'hui à un stade avancé, alors que la Confédération est en train de valider les options prises par Genève.

M. Pavageau rappelle que les pétitionnaires ont aussi déposé une pétition auprès du Conseil fédéral, qui a été traitée et rejetée à l'unanimité le 16 août par la commission des transports et des télécommunications du Conseil des Etats.

Le président explique que les commissaires ont bien reçu un courriel indiquant que les pétitionnaires ont été outrés de leur traitement par le Conseil des Etats.

(EAG) et (UDC) : Proposition de déposer la P 2142, accompagnée de 109 signatures électroniques, sur le bureau de Grand Conseil.

(S) : Le groupe est en faveur du dépôt sur le bureau.

Le président explique qu'il commencera par faire voter le classement, puis, si celui-ci est refusé, le dépôt sur le bureau du Grand Conseil.

Le président met aux voix le classement de la P 2142 :

Oui : 4 (4 PLR)

Non : 6 (2 MCG, 1 UDC, 1 PDC, 1 Ve, 1 EAG)

Abstentions : 5 (3 S, 1 Ve, 1 PDC)

Le classement de la P 2142 est refusé.

Le président met aux voix le dépôt de la P 2142 sur le bureau du Grand Conseil :

Oui : 15 (2 MCG, 1 UDC, 4 PLR, 2 PDC, 2 Ve, 3 S, 1 EAG)

Non : –

Abstentions : –

Le dépôt de la P 2142 sur le bureau du Grand Conseil est accepté à l'unanimité.